

INTEGRATION DES REFUGIES TIBETAINS EN SUISSE

En 1969, le Dalai Lama, chef suprême des Tibétains, qui s'était réfugié en Inde après l'occupation du Tibet par les Chinois, lançait un SOS à toutes les nations, leur demandant de sauver son peuple et de sauvegarder sa culture. Cet appel a eu en Suisse aussi un grand retentissement et diverses activités de secours ont été organisées en faveur des réfugiés tibétains.

C'est ainsi que fut créée chez nous en 1960 une association - aujourd'hui l'Association pour la création de foyers tibétains - dont le but est d'accueillir des Tibétains en Suisse, dans des homes collectifs, afin de sauver leur vie, de protéger leur santé, d'assurer la base matérielle de leur existence en leur donnant la possibilité de gagner leur pain, de sauvegarder la culture, la langue et la religion tibétaines et de favoriser la formation professionnelle de la jeune génération.

En octobre 1961, les autorités fédérales ont autorisé l'immigration d'un premier groupe de Tibétains, les reconnaissant comme réfugiés au sens du Décret fédéral des 26.4.1951/11.3.1960 sur les contributions de la Confédération à l'assistance des réfugiés. En mai 1963, le Conseil fédéral a étendu cette autorisation à un contingent de 1000 réfugiés tibétains au total; mais, les conditions suivantes devaient être remplies: avant l'arrivée de chaque groupe, la commune ou le canton d'accueil devait avoir signifié son accord, et les possibilités de travail et d'hébergement, les ressources financières et les moyens d'assistance devaient être assurés. La Croix-Rouge suisse (CRS) s'est engagée à assister ces réfugiés et à prendre à sa charge le coût des premiers vêtements et les frais d'installation des homes collectifs; elle assume en outre, avec les autorités fédérales, la garantie de leur entretien en cas de nécessité. Ainsi, les cantons et les communes qui accueillent les groupes de Tibétains ne courent aucun risque financier.

En octobre 1961, un premier groupe de 23 Tibétains venant du Népal est arrivé en Suisse; après avoir séjourné quelque temps à Unterwasser, ces réfugiés sont été installés à Waldstatt/AR. Un 2ème groupe, de 36 personnes, a été accueilli en mai 1963 dans un home collectif à Unterwasser/SG. Sur la base de l'autorisation donnée par le Conseil fédéral, un délégué de l'Association pour la création de foyers tibétains a sélectionné en Inde, en été 1963, encore 164 Tibétains qui furent accueillis au cours du semestre d'hiver 1963/64 dans les homes collectifs de Buchen im Prättigau, Ebnat/SG, Reitnau/AG, Samaden/GR, St. Margarethen/Münchwilen/TG et Oetwil am See/ZH.

Les années 1964/1965 marquèrent une phase de consolidation et d'expériences. De nombreux Tibétains ont exprimé très tôt le désir de quitter les homes collectifs et d'avoir leur propre ménage, surtout lorsque des familles de différentes origines

cohabitaient dans un espace restreint; d'autres ont exprimé le désir de rejoindre des connaissances dans d'autres groupes. Dans le domaine du travail, ils ne se sentirent pas particulièrement attirés par l'agriculture et l'artisanat, mais par les fabriques. Cette constatation nous obligea à modifier nos prévisions. En automne 1964, nous avons saisi avec reconnaissance l'occasion qui nous était offerte de transférer des amis tibétains de plusieurs homes collectifs à Rikon/ZH, où la fabrique sidérurgique Kuhn leur offrait du travail en même temps que des appartements séparés dans un immeuble locatif.

De plus en plus, des réfugiés tibétains en Suisse nous ont priés d'accueillir aussi des personnes de leur parenté et des amis vivant en Inde, ce qui nous amena à faire porter nos efforts, au cours des années suivantes, principalement sur des regroupements de familles. Conformément à ce principe, nous avons accueilli depuis le début de l'année 1965 jusqu'en mars 1970 193 réfugiés tibétains de l'Inde, qui furent installés en partie dans les homes collectifs déjà existants et en partie dans de nouveaux homes à Rüti/ZH, Turbenthal, Bauma et Weisslingen/ZH. Les divers groupes ont été constitués en Inde par nos médecins affectés au Centre d'enfants tibétains de Dharamsala, sur la base de nos listes et avec la collaboration des autorités tibétaines. Par le fait que ces réfugiés avaient été invités individuellement, de longs retards se sont produits dans les formalités d'émigration; d'autre part, il fut difficile de trouver des possibilités d'hébergement dans les limites de nos moyens. C'est pourquoi le nombre des réfugiés tibétains accueillis en Suisse pendant cette période fut relativement peu élevé.

Etant donné que de très nombreux Tibétains, dans les pays où ils se sont réfugiés, vivent dans des conditions misérables et sont de plus en plus menacés dans leur santé, nous avons accéléré les préparatifs d'accueil de nouveaux groupes de Tibétains de l'Inde. En automne 1969, les autorités fédérales ont accordé à l'Association pour la création de foyers tibétains un crédit pour le paiement des frais de voyage de 250 à 300 Tibétains. Grâce à l'appui de diverses entreprises industrielles et aux efforts de Monsieur L. Samden, le frère du Dalai Lama, directeur du Bureau du Tibet à Genève, 86 réfugiés tibétains ont pu s'établir en Suisse en octobre et en novembre 1970. Ce groupe était composé de onze personnes apparentées à des Tibétains déjà accueillis en Suisse et de 75 personnes qui travaillaient dans des camps pour la construction de routes au nord de l'Inde et qui furent désignées sur place par Monsieur L. Samden, délégué de la Croix-Rouge suisse. Ces réfugiés ont été installés dans de nouveaux foyers collectifs à Horgen/ZH et Flawil/SG, ainsi que dans les homes de Weisslingen, Turbenthal et Rüti/ZH; deux d'entre eux ont rejoint d'emblée leur parenté. L'accueil de nouveaux groupes est prévu pour 1971.

Au 31.12.1970 nous avons sous notre protection 615 Tibétains, dont 119 enfants nés en Suisse. 21 mariages entre Tibétains ont été contractés jusqu'à ce jour et 3 Tibétains ont épousé des Européennes. On eut malheureusement à déplorer dix décès. A la fin de 1970, l'assistance aux Tibétains dans les homes collectifs et au dehors était assurée par 9 collaboratrices et collaborateurs occupés à plein temps et 2 collaboratrices travaillant à temps partiel. Dans quelques communes, des assistantes bénévoles ont offert leurs services. A bien des endroits, il fut possible d'adopter avec le temps une forme d'assistance plus discrète et de suivre ces réfugiés ambulatoirement.

Après la première période d'adaptation, la plupart des Tibétains s'installent dans des logements particuliers. Les nouveaux arrivés sont installés dans les homes collectifs qui sont en bon état et favorablement situés par rapport au lieu de travail et à l'école. Les foyers d'Unterwasser, Reitnau, Buchen et Ebnat ont été fermés successivement. Après la fermeture du foyer tibétain d'Unterwasser, à la fin de 1967, sept enfants seuls, accueillis dans ce home, ont été placés par leur tuteur dans des familles suisses prêtes à assurer leur formation professionnelle. Plusieurs petites colonies de Tibétains se sont formées au cours des années, notamment au Tösstal/ZH, autour des centres de Rikon et de Rüti/ZH, au Toggenburg à Wattwil et à Lichtensteig/SG, à Münchwilen/ TG et à Landquart/GR. Quelques familles se sont établies à Lengnau, près de Bienne, où elles ont trouvé dans l'industrie horlogère un travail à leur convenance.

Dans l'ensemble, les expériences faites dans l'intégration des Tibétains sont positives. Les adultes, à défaut de connaissances préalables, ont beaucoup de peine à acquérir une formation professionnelle au sens que nous donnons à ce terme; ils travaillent dans des fabriques, où ils sont appréciés car ils sont honnêtes, consciencieux et habiles. De plus en plus indépendants, il font fréquemment usage de la possibilité de changer de domicile et de lieu de travail, ce qui, parfois, a causé une certaine déception aux premiers employeurs et aux communes qui avaient accueilli ces Tibétains. Cette instabilité cache plus qu'un simple désir de changements; c'est souvent une manière de fuir certaines difficultés.

Il s'agit non seulement de faire face aux dépenses occasionnées par l'assistance à prêter à ces réfugiés pendant la période d'acclimatation, l'installation des homes collectifs, la fourniture de vêtements, la prise en charge des frais de traitements médicaux et de cures pour les réfugiés non encore au bénéfice d'une caisse-maladie; pendant de longues années, des ressources financières importantes devront être trouvées pour le versement de subsides et l'assistance aux familles nombreuses, aux malades et aux personnes âgées qui ne peuvent toucher une rente qu'après avoir vécu en Suisse pendant cinq ans. En outre, les réfugiés qui ont pu se rendre financièrement indépendants ont besoin longtemps encore d'une assistance personnelle. Enfin, notre aide est tout particulièrement nécessaire dans le domaine de l'éducation et

de la formation professionnelle d'un nombre croissant d'enfants et d'adolescents. A la fin de 1970, on dénombrait 241 enfants de moins de seize ans, dont 94 écoliers; ce sont en général de bons élèves. 7 jeunes Tibétains sont en train d'acquérir une formation professionnelle complète et quelques-uns ont commencé un rapide apprentissage.

En raison des difficultés de plus en plus grandes provenant du fait que les Tibétains ne portent pas de nom de famille, nos autorités ont édicté en mars 1969, conformément à notre suggestion, des directives pour les cantons, afin que puissent être attribués à ces réfugiés des noms de famille de leur choix. Avant d'être soumises à l'approbation des autorités, toutes les propositions sont examinées par le Bureau du Tibet à Genève et nous-mêmes. C'est ainsi que 51 noms de famille ont pu être attribués jusqu'à la fin de 1970.

L'Institut tibétain de Rikon au Tösstal/ZH, dont la première pierre avait été posée solennellement en juillet 1967, a été inauguré le 26 septembre 1968. Le but de sa fondation, due à l'initiative de Monsieur K. Kuhn à Rikon, malheureusement décédé en 1969, était de créer, avec la participation des moines tibétains en Suisse, un centre scientifique et culturel et un lieu de rencontres spirituelles pour les Tibétains en Suisse. Cinq religieux tibétains désignés pour cette tâche par le Dalai Lama sont venus en Suisse; nous avons fait les démarches nécessaires et leur avons prêté assistance pendant les douze premiers mois. Aujourd'hui, c'est la Fondation de l'Institut tibétain de Rikon qui assume la responsabilité de cet institut. Les espoirs fondés sur l'Institut tibétain se sont entre-temps réalisés dans une large mesure.

Au début de 1967, un groupe de danseurs et acteurs tibétains s'est constitué chez nous. Les personnes qui en font partie apprennent pendant leurs loisirs des danses et des pièces de théâtre tibétaines et elles se sont fixé comme but de conserver ce patrimoine culturel et de le transmettre à la jeune génération. Elles désirent aussi apporter une aide à leurs compatriotes en Inde, en leur destinant les recettes provenant de ces spectacles. Une association de jeunes Tibétains a été fondée en 1970 sous le nom "Tibetische Jugend-Vereinigung"; elle poursuit des buts identiques.

En dehors des frais de voyage en Suisse, payés en grande partie par des contributions fédérales, les dépenses occasionnées par l'activité de secours de la Croix-Rouge suisse et de l'Association pour la création de foyers tibétains ont été couvertes exclusivement par des dons. Les frais sont répartis entre l'Association pour la création de foyers tibétains et la Croix-Rouge suisse. La plus grande partie des fonds mis à la disposition de la Croix-Rouge suisse proviennent des parrainages. En septembre 1970, le nombre

- 5 -

des parrainages en faveur des réfugiés tibétains était de 3110. Afin de pouvoir poursuivre notre tâche comme cela nous paraît juste, nous devons compter à l'avenir encore sur l'aide des parrains. C'est pourquoi les parrainages de Noël de la Croix-Rouge suisse en 1970 ont été destinés aux réfugiés tibétains. En automne 1970, l'Association pour la création de foyers tibétains a organisé en outre, en Suisse alémanique, une collecte en espèces dont le produit lui permettra de faire face à ses engagements.

CROIX-ROUGE SUISSE
Service des Secours

Berne, janvier 1971